L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 93 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN 19 AOUT.

LA SÉANCE.

Nous lisons dans la *Patrie* du 30 juillet :

C'est un fait. Depuis hier, trois heures de relâche l'Assemblée nationale est en vacances. La tribune sera muette pendant trois mois. Il ne faut pas se plaindre de cette interruption, car la prorogée vit pas seulement de discours. Dans une situation politique qui nous rend impressionnables, irritables même au suprême degré, le chômage parlementaire est une très bonne chose et pour le Parlement et pour le pays. Il permet de réfléchir, de voir le monde extérieur ; il est un calmant. Les dernières séances de cette session pas plus leur caractère violent et acrimonieux, prouvent bien sentir le besoin de cette détente qui va se produire pour le soulagement général.

Nous ne voudrions pas qu'on vît dans cette appréciation la moindre intention irrespectueuse contre l'Assemblée. Nous ne l'imputons pas aux ennemis de la forme républicaine, qui jadis présentaient le départ de l'Assemblée comme le commencement d'une ère de paix et de prospérité pour le pays. Nous ne supposons pas qu'ils continuent à nous jouer cet air : et quant à nous, nous ne le reprendrons pas. L'Assemblée est la sauvegarde du pays et de nos plus chers intérêts. Si nous considérons que les vacances sont une bonne chose, c'est parce que nous savons que le prestige et l'autorité de l'Assemblée n'en sortent point amoindris ; c'est parce que nous voyons au gouvernement des hommes décidés à faire respecter l'un et l'autre et nous, comme hetzdeux, ennemis de toutes les menées dissolutionistes. Tranquilles de ce côté, nous pouvons permettre à ses mandataires de détourner la corde de l'arc, et de ne point faire de politique pendant trois mois. Que leurs électeurs imitent cette abstention, et les choses n'en iront pas mal.

Le système économique qui nous avait été imposé par M. Thiers, système qui nous entourait comme d'une sorte de muraille de la Chine et qui nous condamnait à la reine par l'isolement, a reçu hier le dernier coup. La surtaxe de pavillon, rétablie au commencement de l'année dernière, est et demeure supprimée. Dans l'intérêt de ces restaurateurs, elle avait un double but : procurer des ressources au Trésor et protéger la marine marchande française. Elle n'a atteint ni l'un ni l'autre. Les recettes ont été insignifiantes et il ne paraît pas que notre marine en ait retiré un avantage appréciable.

Nous devons dire toutefois qu'elle est tombée moins silencieusement que la loi sur les matières premières, qui, comme l'a dit M. Rouher, n'a pas même obtenu l'honneur d'une oraison funèbre. Elle a rencontré quelques défenseurs dont l'un, M. Babin-Chevaye, constructeur à Nantes, a fait écouter avec beaucoup d'intérêt et de déférence par l'Assemblée.

Toute question de principe mise à part, la surtaxe de pavillon présentait d'insurmontables difficultés d'application que M. le duc Décazes, rapporteur, n'a fait ressortir dans ce langage élégant et facile qu'il met au service de sa grande compétence en matière économique. Il y avait en effet deux régimes, l'un sur les puissances avec lesquelles nous avions des traités, et l'autre pour celles qu'aucune convention commerciale ne liait à nous. Ces dernières, qui seules supportaient le poids de la surtaxe, étaient l'Angleterre, les Etats-Unis, la Grèce et le Danemark. L'Angleterre, qu'on comprend, n'avait pas subi ce régime sans de vives réclamations et elle en avait obtenu la suppression de M. Thiers lui-même. La traité conclu l'année dernière, — traité non ratifié, — affranchissait l'Angleterre de la surtaxe. Il ne resterait donc que les trois autres nations dont nous avons parlé. Elles désertaient nos ports et y pénétraient sous un autre pavillon, comme les Grecs, qui emprunt aient le pavillon russe. Ce qui est certain, c'est que nous n'y gagnions rien, et que nous faisions tout simplement la fortune de Gênes et d'Anvers.

L'Assemblée, à une très grande majorité, s'est associée aux conclusions de la commission. Elle a rejeté tous les amendements qui lui étaient présentés et a adhérant le projet de loi dans ses deux dispositions à savoir, la suppression de la surtaxe et l'enquête administrative.

Autre le vote de la proposition tendant à l'abrogation, à partir du 1er octobre prochain, de la loi du 30 janvier 1872 sur la surtaxe de pavillon (vote définitif, l'urgence de cette abrogation ayant été déclarée). L'Assemblée a accordé, hier, un supplément de crédit de 800,000 fr. pour les dépenses d'immigration des Alsaciens-Lorrains en Algérie. C'est avec plaisir que nous avons appris, à cette occasion, que l'émigration dont il n'agit a pris un développement plus considérable que celui sur lequel on comptait, et que l'excédant atteint le chiffre de 750 familles, comprenant 3,500 personnes.

LE DANGER.

Nous lisons dans la *France*, organe de la République conservatrice :

"Le Message du maréchal Mac-Mahon a la rare bonne fortune d'être également acclamé par le *Journal des Débats* et par l'*Union*, qui en tirent, on le pense bien, des conclusions diamétralement opposées.

Selon les *Débats*, le Message est l'acte le plus considérable qui se soit accompli depuis le 24 mai. Jusqu'à présent, le maréchal apparaissait comme le simple délégué de la majorité du 24 mai et le représentant de la politique de combat ; aujourd'hui, si la politique ministérielle garde l'empreinte de son origine, la politique gouvernementale s'en dégage. L'élu du 24 mai reste un président de la République, un arbitre et un modérateur, et non point un chef de parti : il reste "dans la vérité et la dignité de ses attributions. Hier, conclut le *Journal des Débats*, le maréchal de Mac-Mahon n'était que le protecteur et le bras droit du ministère ; à partir d'aujourd'hui, il deviens réellement le gardien des droits de la nation."

Nous ne voyons pas très bien comment un Message où l'on se félicite de l'accord existant entre le gouvernement et la majorité pourrait désavouer les déclarations récentes de M. le duc de Broglie. Distinction n'est pas opposition. Le maréchal président ne saurait parler comme le ministre des affaires étrangères, vice-président du conseil. Mais ce qui est vrai, c'est que le Message présidentiel "plane avec une impartialité sereine au dessus des partis" et que "la République conservatrice, fondée sur la réconciliation des partis," ne peut qu'approuver ce langage et cette attitude.

L'*Union*, de son côté, déclare que "la France lira avec une satisfaction confiante le Message du maréchal président" elle est particulièrement charmée de voir que le président ne prononce pas le mot de République, et elle finit par dire qu'il faudrait "n'avoir profité du lieu pour continuer à rêver le salut de la France par la voie républicaine."

Evidemment, de ces deux interprétations du Message l'une est fatalement erronée. Si le *Journal des Débats* a raison, l'*Union* a tort, et réciproquement. Nous pourrions dire que le Message porte avec lui son vrai caractère et que l'opinion publique ne saurait prendre le change : cela est vrai, mais il y a une observation qu'on nous permettra de faire.

Les journaux de la droite, en donnant à entendre que le maréchal de Mac-Mahon est avec eux jouent le même jeu que les journaux républicains avancés ont joué vis-à-vis de M. Thiers. Est-ce que M. Thiers, à Bordeaux, n'était pas l'homme du parti conservateur ? Comment un jour est-il venu où l'élu du 17 février 1871 a été présenté comme l'homme des radicaux, dès que il s'avait cessé d'être, en réalité, l'adversaire ?

Cela n'est fait d'une façon bien simple : les journaux et les hommes de la gauche, après avoir accueilli M. Thiers en sauveur, se sont ravisés ; ils se sont donnés comme ses partisans et peu après comme ses soutiens. Dans les départements, ils ont invoqué son patronage.

A l'Assemblée, ils ont voté pour lui, même sur la question de la liberté commerciale. Ils ont dit à la France sur tous les tons et à toutes les occasions : "Vous le voyez, nous sommes avec M. Thiers : c'est nous qui le soutenons contre les conservateurs." A force de le dire, ils ont fini par le faire croire dans une certaine mesure, et, le 24 mai, un groupe de conservateurs, habitué à défendre M. Thiers, a pu croire qu'en effet M. le président de la République ne se séparait pas assez nettement de l'extrême gauche, et a voté contre lui.

Aujourd'hui, quel est le danger ? C'est que les journaux et les hommes de l'extrême droite, en acclamant le maréchal de Mac-Mahon et son gouvernement, en manifestant à tout propos leur confiance en eux, en affectant de les accompagner et de les présenter comme leur épée et leur gouvernement, ne parviennent à les rendre suspects à la majorité du pays.

Il pourrait résulter de cette attitude que le maréchal serait enveloppé par la droite, comme M. Thiers l'a été par la gauche, et alors le parti conservateur se trouverait gravement compromis. Quant à nous, envisageant la situation au seul point de vue des intérêts généraux du pays, qui désirent l'emporter sur les ressentiments intérieurs, selon la noble et patriotique pensée du Message, nous accueillons avec une satisfaction réelle tout ce qui fera remarquer la distance qui sépare le gouvernement actuel des hommes et des principes de l'extrême droite.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue Canal.

On assure que le Sultan de Zanzibar, qui vient de faire connaître publiquement que les descendants de Français, ainsi que les descendants de la France demeurent sujets du Sultan, doivent dorénavant satisfaire à la circoncision, sous peine de mort, et se bénéficier de notre protectorat.

Un nègre a été condamné à mort par le tribunal de simple police de Paris.

Un cocher est condamné à une amende pour avoir excédé son attelage.

Un cocher est condamné à une amende pour avoir excédé son attelage.

Un cocher est condamné à une amende pour avoir excédé son attelage